

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A WASHINGTON

TRANSCRIPTION D'ACTE DE NAISSANCE (enfant de moins de 3 ans né hors des liens du mariage)

Enregistrement d'une naissance intervenue aux Etats-Unis dans notre [zone de compétence](#) sur les registres de l'état civil consulaire français

Vous pouvez effectuer votre demande soit :

- par courrier à l'adresse suivante :

Consulat général de France à Washington- Etat civil
4101 Reservoir Road NW - Washington DC 20007

- en personne sur [rendez-vous](#) par mèl : etat-civil.washington-fslt@diplomatie.gouv.fr

muni des documents suivants :

- ✓ **le formulaire de demande** de transcription d'acte de naissance ci-joint **complété, daté et signé par** le(s) parent(s) français
- ✓ **la déclaration conjointe de choix de nom** ci-jointe complétée et signée par les deux parents si vous souhaitez que l'enfant porte un nom différent de celui du père sur son acte de naissance français
- ✓ **l'original** de l'acte de naissance américain (sealed and certified long form copy of Certificate of birth) indiquant :
 - les nom et prénoms complets de l'enfant
 - la date et la ville de naissance de l'enfant
 - les prénoms et noms des parents
 - le sceau en relief ainsi que les références de l'enregistrement à l'état civil américain

Cet acte à demander au bureau des vital records de l'Etat de naissance (<https://www.vitalchek.com/vital-records>) ne sera pas restitué.

Plus d'informations sur l'apostille ici :

<http://www.nass.org/state-business-services/apostilles-document-authentications/>

- ✓ **Acte de reconnaissance paternelle** (Acknowledgment of Paternity, Affidavit of Parentage ou copie intégrale de l'acte de reconnaissance français).
- ✓ **Copie intégrale de moins de trois** mois de l'acte de naissance français du(des) parent(s) français

- ✓ **la preuve de la nationalité française** du(des) parent(s) français :
 - 1 photocopie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité française en cours de validité,
 - ou copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois,
 - ou copie du Certificat de Nationalité Française,
 - ou copie du décret ou déclaration de nationalité française en cas d'acquisition de la nationalité française

- ✓ **Livret de famille français** de parent(s) célibataire(s) si vous en possédez un et la photocopie des pages déjà complétées

- ✓ **le justificatif d'identité** du(des) parent(s) français :
 - 1 photocopie du passeport français,
 - ou 1 photocopie de la Carte Nationale d'Identité française
 - ou 1 photocopie de la carte consulaire

- ✓ **Original ou copie certifiée conforme** de moins de six mois de l'acte de naissance du parent étranger traduit en français ou en anglais le cas échéant

- ✓ **photocopie du passeport** du parent étranger

- ✓ **Une enveloppe** pour l'envoi du livret de famille et des copies d'acte, dès que la transcription aura été effectuée, dans un délai de un mois.
 - pour les personnes résidentes aux Etats-Unis : une enveloppe « **Priority Mail Flat Rate** » avec **Tracking Number** affranchie au tarif en vigueur et libellée à votre adresse
Attention : nous n'acceptons plus les enveloppes FedEx ni UPS Ground.
 - pour les personnes résidentes en France : format C5 (162 x 229 mm) affranchie au tarif « Lettre Prioritaire » en vigueur et libellée à votre adresse.
 - pour les personnes résidant dans un pays tiers : le Consulat général de France se chargera de l'acheminement.

Veillez à **coller le timbre sur votre enveloppe** afin d'éviter tout risque de perte.

Si vous souhaitez un carnet de santé pour l'enfant, merci de nous le préciser dans le formulaire ci-joint et d'adapter la taille de l'enveloppe prépayée en conséquence.



Tout dossier incomplet sera renvoyé.

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE NAISSANCE

Je (Nous) soussigné(e)(s)

(Prénom(s) NOM(s) du (ou des) parent(s) **français**) :

.....
Adresse :

Numéro(s) de téléphone :

E-mail :

Inscrit(e)(s) au Registre des Français établis hors de France : OUI NON

Si oui, NUMIC :Ambassade/Consulat d'inscription :

sollicite(ons) la transcription sur les registres de l'état civil consulaire français de l'acte de naissance dont ci-joint copie délivrée le, concernant :

(Prénom(s) et NOM de l'intéressé) :

Souhaitez-vous un carnet de santé pour l'enfant : OUI NON

Je (Nous) suis (somes) informé(e)(s) qu'en vue de la transcription, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte étranger produit.

A, le

Signature(s) du (ou des) parent(s) français

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'INTERESSE	
Date et lieu de naissance	
Prénom(s) (mettre des virgules entre les prénoms ou un trait d'union pour les prénoms composés et indiquer les accents le cas échéant)	
NOM	
Prénom(s) NOM du père	
Prénom(s) NOM de la mère	
Date et lieu de la reconnaissance	
Nationalité de la mère au jour de la naissance	
Nationalité du père au jour de la naissance	

DÉCLARATION À SOUSCRIRE EN CAS DE CHOIX D'UN NOM DE FAMILLE

(article 311-21 du code civil)

Nous soussignés,

Prénom(s) :
NOM du père :
(1^{ère} partie : 2^{nde} partie : ...) ⁽¹⁾

né le :
à :
domicile :
Prénom(s) :
NOM de la mère :
(1^{ère} partie : 2^{nde} partie : ...) ⁽¹⁾

née le :
à :
domicile :

attestons sur l'honneur que l'enfant

Prénom(s) :
né(e) le :
à :

(ou) à naître

est notre premier enfant commun et déclarons choisir pour lui le nom de famille suivant :

(1^{ère} partie : 2^{nde} partie :) ⁽²⁾

Nous sommes informés :

1- que ce nom sera inscrit dans l'acte de naissance de notre enfant si cette déclaration est remise à l'officier de l'état civil lors de l'enregistrement de la naissance et sous réserve que le lien de filiation soit établi à l'égard de chacun de nous.

2- que ce nom sera également celui de nos autres enfants communs.

3- que les possibilités offertes par cette déclaration sont limitées aux noms suivants pour l'enfant :

- **nom du PÈRE**
- **nom de la MÈRE**
- **nom du PÈRE + nom de la MÈRE**
- **nom de la MÈRE + nom du PÈRE**

Fait à le

Signatures

du père

de la mère

Avertissement : En application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

¹ Ne remplir cette rubrique qu'en présence d'un double nom, c'est-à-dire d'un nom dévolu en application de la loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille, uniquement pour les personnes nées après le 1^{er} septembre 1990 ayant bénéficié d'une déclaration conjointe d'adjonction ou de changement de nom. Les parents qui portent un nom composé indivisible n'ont pas à remplir cette rubrique, ce nom étant intégralement transmissible à la génération suivante.

² Ne remplir cette rubrique qu'en cas de choix d'un double nom.